

OPEN GOLF DU QUOTIDIEN

Calendriers des tournois qualificatifs



quotimed.com

le site du Quotidien du Médecin

MON QUOTIDIEN

MON PROFIL
MES ARCHIVES

SE DÉCONNECTER



Rechercher... OK de critères Ajouter quotimed.com à vos favoris | La lettre Quotimed | Le Quotidien en PDF | Newsletters

S'ABONNER

LE QUOTIDIEN
DU MEDECIN
du 27/05/2010 N° 8777

A la Une
Infos professionnelles
Infos médicales
FMC au Quotidien
Infos générales
Temps de la gestion
Temps du loisir
24 heures du Monde

LE QUOTIDIEN
DU MEDECIN

HORS SÉRIE

DOSSIERS WEB

ANNONCES CLASSÉES

FMC

CONGRÈS HEBDO

INFORMATIQUE ET WEB

NUTRITION

QUOTIDIEN
SPÉCIALISTES

CONFLITS D'INTÉRÊTS

PUBLICITÉ

Le décret sur le titre de psychologue enfin publié

Le président de la MIVILUDES, Georges Fenech, s'en réjouit. Le décret relatif à l'usage du titre de psychologue, tant attendu depuis l'amendement Accoyer du 9 avril 2004, modifié par la loi du 21 juillet 2009, est enfin paru au « Journal officiel » (décret n° 2010-534 du 20 mai 2010).

À partir du 1er juillet 2010, l'inscription sur le registre national des psychologues « est subordonnée à la validation d'une formation en psychopathologie clinique de 400 heures minimum et d'un stage pratique d'une durée minimale correspondant à cinq mois ». L'accès à la formation est « réservé aux titulaires d'un diplôme de niveau doctorat donnant le droit d'exercer la médecine en France ou d'un diplôme de niveau master dont la spécialité ou la mention est la psychologie ou la psychanalyse ».

La formation doit permettre d'acquérir et de valider des connaissances relatives au développement, fonctionnement et processus psychiques ; aux critères de discernement des grandes pathologies psychiatriques ; aux différentes théories se rapportant à la psychopathologie et aux principales approches utilisées en psychologie. Les établissements autorisés à délivrer la formation « sont agréés pour quatre ans » par les ministres de la Santé et de l'Enseignement supérieur.

Avant toute utilisation du titre de psychologue, le professionnel devra s'inscrire sur la liste départementale du registre national des psychologues. Le texte précise par ailleurs, les dispositions transitoires pour les professionnels justifiant d'au moins cinq ans de pratique à la date de publication du décret. Une dérogation d'inscription peut leur être accordée par le préfet du département de leur résidence professionnelle. Ces professionnels devront présenter leur dossier d'inscription dans le délai d'un an à compter de la publication du décret.

Ce décret « participera plus efficacement à la lutte contre le charlatanisme et les dérives sectaires », souligne Georges Fenech. Le président de la MIVILUDES* estime qu'environ 2 millions sur les 12 millions de Français qui ont recours à la psychologie, étaient exposés à un risque d'emprise mentale et d'abandon de soins conventionnels. « En effet, assure-t-il, sur les 15 000 praticiens de la psychologie, environ 4 500 ne justifiaient d'aucune formation reconnue. »

> Dr L. A.

* Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires

Quotimed.com, le 26/05/2010

LES AUTRES TITRES

- **Viellissement de la population : peu d'effet sur les dépenses de médicaments**
- **Actualisation de l'information de sécurité sur les vaccins rotavirus**
- **États-Unis : gare aux écrevisses crues**
- **Le programme EPODE a fait reculer l'obésité infantile**
- **Les professionnels de santé appréciés par les Français**
- **Un vaccin anti-Ebola efficace contre BEBOV**
- **Un décret sur les établissements ESPIC au « JO »**
- **L'OMS s'attaque à l'alcool chez les jeunes**
- **Enfant polyhandicapé expulsé : plusieurs associations réclament le retour de Ardy**
- **La protéine B amyloïde se dépose aussi dans le cristallin**



Une formation en ligne
intuitive, simple et rapide

PUBLICITÉ

PUBLICITÉ



Georges Fenech, président de la MIVILUDES
AFP

QUOTIMED +

A(H1N1)

La pandémie grippale

FESTIVAL DE CANNES

Les temps forts

Loisirs

Notre sélection

- DU-DIU
- Informatique pratique
- Golf et Voyages 2010
- Prix DRH Santé 2010
- Musées de médecine
- A(H1N1)v
- ARS : vos 26 "pilotes"
- Loisirs : notre sélection
- Reportage photos en Roumanie
- La santé made in USA
- PHOTOS : rein prélevé par le nombre
- VIDEO
- En direct de Cannes 2010

ENQUÊTE FLASH

Certains syndicats suggèrent la suppression de l'ordonnancier bizonne. Y êtes-vous favorable ?

oui
 non
 nsp

> Tous les résultats